

PRESENTS : FRANCIS CHESNÉ, René NOEL, JEAN- MICHEL CAILLIER, Olivier CHESNEL, MICHELINE BENOIT, LUDOVIC MICHON, Carmen LEMONNIER, CHRISTIAN DUGUÉ, AGNES NEVOU.

ABSENTS , CHRISTINE JAVERI, Rudyard RACCO, CELINE LIMOSIN, JEAN-JACQUES SIMON, Jean-Denis LIMOSIN,

Excusé : GISELE DECOCQ,

Secrétaire de séance Gisèle DECOCQ

Approbation du CR du 11 octobre 2011 :

L MICHON précise que dans les questions diverses « il fait part qu'il faudrait plus d'informations au niveau des entrées de village, concernant toutes les activités qui peuvent avoir lieu sur la commune et pas seulement pour les journées du patrimoine ».

Adopté à l'unanimité

Questions d'actualité et informations

a) Arbre de Noël : distribution des jouets, petit spectacle et goûter le samedi 17 décembre à 14h30 à la salle du Moulin à Vent.

b) Colis des anciens : confectionnés par Laurence PETIT, gérante de l'épicerie de Vendrest, ils seront distribués le mardi 20.12.11 à partir de 14h par le Maire accompagné de Mme NEVOU et Mrs CHESNEL, MICHON et CAILLIER.

c) Sécurité et vigilance : Le Maire informe de plusieurs tentatives de vols sur le canton et les alentours, il demande aux habitants d'être très vigilants et de contacter la mairie pour tous démarchages sur la commune car aucune autorisation n'a été délivrée.

d) Inscription sur les listes électorales : Elles se font du 1er janvier au 31 décembre. En raison des fêtes de fin d'année, la mairie sera fermée les samedis 24 et 31 décembre. Il est demandé aux personnes désirant s'inscrire de se présenter en mairie avant le 20 décembre munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

e) sel de déneigement : Le Maire informe qu'il a prévu un stock de sel suffisant et qu'une carte de déneigement est en cours d'élaboration avec le Conseil Général ; elle sera présentée au prochain conseil.

DELIBERATIONS

1) Adhésion et approbation des statuts du Syndicat mixte d'études et préfiguration du Parc naturel Brie et Deux Morin (PNR).

A l'initiative des élus locaux avec le soutien de la Région Ile de France, a été lancé la mise à l'étude d'un projet de parc naturel régional sur le territoire de la Brie et des Deux Morin, composé de 132 communes. L'étude a montré la cohérence d'ensemble de ce vaste territoire, sa qualité, ses richesses patrimoniales mais aussi ses fragilités. Après 4 ans de réflexion et de concertation, le Région Ile-de-France et le Dépt de Seine et Marne appellent toutes les collectivités du territoire d'études Brie et deux Morin à délibérer sur leur volonté de rejoindre un Syndicat mixte d'études et de préfiguration : Région, département, intercommunalités et communes.

Ce syndicat aura pour mission la réalisation des études de création et la rédaction d'un projet de charte constructive du futur Parc naturel régional. Le Maire demande au Conseil de se

prononcer sur le projet de statuts de ce syndicat et stipule qu'aucune modification ne peut être apportée aujourd'hui. L MICHON en demande le coût ? Réponse du Maire : « 0.40€ par habitant et par an pour la première année ». **Le Conseil décide :**

- d'approuver le projet de statuts du Syndicat
- d'adhérer au dit Syndicat
- de désigner Francis CHESNÉ (mandat) comme délégué titulaire et Olivier CHESNEL (mandat) comme délégué suppléant pour siéger au sein du Comité syndical.

Adopté par 8 voix

Abstention 1 voix L MICHON

2°) Taxe d'aménagement et exonérations facultatives :

L'Article 28 de la loi de finances rectificatives du 29.12.2010 crée une nouvelle taxe appelée « taxe d'aménagement » TA qui remplacera l'actuelle Taxe Locale d'Equipement (TLE) et le programme d'aménagement d'ensemble (PAE) à compter du 1er mars 2012. Cette taxe est instaurée de plein droit, son taux est fixé entre 1% à 5% . Actuellement la TLE est fixée à 3% ; le Maire propose au Conseil de maintenir ce taux de 3% pour la taxe d'aménagement.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

Le Maire

1°) signale que les 2 défibrillateurs qu'il avait commandés seront installés par la Sté MONFAUCON le 28.11.2011. Un dans l'abri bus de Châton et l'autre sur le mur de la Mairie. Le Conseil prend acte et espère que ce matériel ne sera pas dégradé. Une formation sera assurée.

2°) informe que 20 lits de camps et couvertures sont à disposition à l'école de Châton et 20 autres à la mairie de Vendrest.

3°) adresse au Conseil les remerciements de la famille MAGU de la marque de sympathie qui leur a été témoignée lors du décès de Maurice MAGU.

M DUGUÉ demande de prévoir un micro pour la diffusion de messages lors des célébrations (11 novembre et autres).

M CAILLIER signale que les blocs de pierre sur le terrain de foot ont été déplacés.

Mme LEMONNIER interroge le Maire, à savoir si il est autorisé de tirer un feu d'artifice lorsque la salle des fêtes est louée ? Non répond le Maire.

Mme BENOIT informe que dans une commune voisine, il a été créé des concessions d'1 mètre sur 1 mètre pour recueillir les urnes de plusieurs défunts d'une même famille, ce qui pourrait remplacer un columbarium.

l'ordre du jour étant épuisé,
Chaque Conseiller s'étant exprimé
ou ayant pu le faire,
Le Maire lève la séance à 21 heures 25
Affiché le :29.11.2011